



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18
Pouvoirs : 6
Absents : 5

Date de la convocation : 27 avril 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
CROC Bertrand représenté par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par L BARBOTTIN
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par V DEBIAIS

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, CHAPUT Sabrina, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 83

RAPPORTEUR : Dominique CHALLOT

OBJET : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA VIENNE (ACTIV) Volet 3 – DEMANDE DE SUBVENTION POINTEUSE

Le conseil municipal est informé que le conseil départemental s'est engagé dans une politique de développement territorial dénommé **ACTIV** : Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne.

Une dotation de 59 400 € a été attribuée à la commune de Naintré pour l'année 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention pour effectuer un changement de pointeuse pour l'ensemble des services de la commune de NAINTRÉ.

En effet, la pointeuse actuelle est obsolète et aucune maintenance n'est possible dessus. Le serveur informatique utilisé pour son bon fonctionnement est également obsolète et engendre des failles de sécurité.

De plus, l'application des 1 607 heures en janvier 2022 au sein des services risque d'entraîner de nombreux problèmes, le logiciel actuel ne permettant pas de créer des plannings en nombre suffisant.

Le montant estimatif de ce changement est de **29 167,00 € HT**

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ACTIV sollicitée, soit 80 % :	23 333,00 €
-Fonds propres :	5 834,00 €
Total	29 167,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le changement de pointeuse ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention **ACTIV**.

VU la nécessité d'effectuer un changement de pointeuse pour les motifs évoqués ci-dessus,

VU le coût estimatif de ce changement,

Considérant que le Département peut subventionner ce type de matériel dans le cadre de la dotation **ACTIV**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le changement de pointeuse d'un montant estimatif de 29 167,00 € HT ;
- approuve le plan de financement ci-dessus permettant à M. le Maire de déposer la demande de subvention **ACTIV** auprès du Département ;
- charge M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

